

## Point réassurance crédit

### Evolution de la réassurance crédit

Le monde de la réassurance de crédit est devenu plus professionnel avec une spécialisation de la profession et un renforcement de la concurrence. Aujourd'hui, une notation A (S&P) est un minimum pour participer sur ce marché.

Le point important est d'une part la réduction significative des taux de cession proportionnelle favorisée par de bons résultats techniques et le renforcement des bilans des cédantes et d'autre part la montée en puissance concomitante des protections non- proportionnelles.

### Rôle dans la gestion des assureurs crédit

Le poids des réassureurs diffère selon qu'il s'agit du risque des grandes entreprises qui sont protégés dans le cadre des traités non proportionnels ou du risque des PME qui reste du domaine des cessions proportionnelles.

Il est significatif dans le premier cas car les réassureurs ont leur mot à dire sur la qualité des risques qui leur sont proposés et le niveau de couverture qui leur est demandé.

Il est faible dans le deuxième cas du fait de l'importance prise par la rétention des cédantes qui sont de ce fait concernées en premier lieu par la gestion de la sinistralité de fréquence.

Dans l'environnement économique actuel, les réassureurs sont cependant favorables à une politique de sélection des risques plus stricte, mais il faut souligner que la gestion des risques avec réduction ou annulation d'engagements par les assureurs crédit fait partie intégrante de leur " modèle d'entreprise " et ne se pratique pas uniquement en temps de crise. Le risque systémique possible (corrélation entre les situations des différents marchés) au niveau des défaillances renforce le besoin de prudence et l'importance d'une transparence des risques la plus grande possible.

Le comportement actuel des assureurs crédit n'est donc pas uniquement un moyen d'assurer la pérennité de leur activité: ils appliquent leur métier et respectent les engagements qu'ils ont pris envers leurs assurés, ces derniers étant en droit

d'attendre de leur part un service de prévention des risques et non pas seulement une indemnisation de leurs sinistres qui n'est le plus souvent que partielle.

### **Evolution possible des capacités en 2009**

Les entretiens à l'occasion des rendez-vous annuels de Monte Carlo en septembre n'indiquaient pas de restrictions de capacités, et même si nous n'avons pas de visibilité suffisante aujourd'hui sur l'offre 2009, on peut supposer que certains nouveaux acteurs entrant dans le marché vont compenser d'éventuels départs. Il est probable aussi que le prix change en fonction des capacités offertes ou demandées: la sinistralité actuelle (et anticipée) pourrait amener à un durcissement des conditions et une augmentation des prix de réassurance en 2009.

### **Rôle éventuel des réassureurs dans les garanties de crédit offertes par les assureurs**

Les réassureurs sont fortement impliqués dans l'évolution des engagements des assureurs crédit quand ils portent sur de grands groupes d'entreprises car ces dernières s'approvisionnent auprès de nombreux assurés, souvent pour des montants importants, ce qui génère des accumulations de risque.

En ce qui concerne les PME, le montant des crédits fournisseurs figurant à leur bilan (ce que les assureurs crédit sont susceptibles de couvrir) est proportionnel à leur taille, c'est-à-dire unitairement faible. De ce fait ces risques n'exposent pas les réassureurs dans le cadre des traités de réassurance non proportionnelle et sont conservés dans une proportion importante en rétention nette par les cédantes. Une augmentation des cessions proportionnelles aux réassureurs de l'assureur crédit (qui ne semble pas recherchée par les cédantes jusqu'à présent) ne changerait pas structurellement le besoin d'une approche prudente de l'assureur crédit et la nécessité de transparence sur les risques.